

Les crédits

Il y a un autre extrait sur lequel je me pose beaucoup de questions et qui, selon moi, mérite qu'il y ait surveillance. On dit: «À la différence de la Gendarmerie royale qui, elle, est chargée de faire respecter les lois, le SCRS recueille des informations et fournit des renseignements opérationnels ou tactiques sur des personnes, des groupes ou des événements susceptibles de constituer des menaces pour la sécurité du Canada afin que le gouvernement et les autorités policières puissent agir.»

Il est important de savoir ce qu'on entend dans un organisme comme celui-là par «des groupes ou des événements susceptibles de constituer des menaces pour la sécurité du Canada.» Personnellement, je peux trouver que ce qui constitue une plus grande menace pour la sécurité du Canada c'est la façon dont il est géré, et certainement que ce point de vue ne serait pas partagé par le gouvernement. Eux peuvent juger, dans cet organisme-là, que la menace pour le Canada c'est tel ou tel parti, comme, semble-t-il, il y a eu des gestes de posés. Cela aussi est inacceptable.

Donc, à partir des excès qui ont été commis par la GRC, à partir de la correction qu'on a essayé de mettre en place avec la création du SCRS, il reste une étape importante à franchir: il faut encore aller plus loin pour faire la lumière complètement sur cet organisme, sur ses mandats, sur la façon dont il les réalise et comment il les atteint, et que l'ensemble de ces informations puisse être rendu disponible aux gens dans lesquels la population met sa confiance, c'est-à-dire les élus.

On peut dire aussi qu'il y a des rapports qui sont faits de l'activité du SCRS au solliciteur général, mais ces rapports sont confidentiels. On peut comprendre qu'il y ait des aspects confidentiels, des choses qui ne doivent pas être discutées, par exemple, devant le grand public, mais il peut y avoir des dépôts de rapports qui pourraient être faits à huis clos, par exemple à un comité de parlementaires, qui va pouvoir assurer que les choses se font en conformité avec les lois et en fonction des situations vécues.

Je vais vous donner des exemples de rapports confidentiels qui ont été présentés par le CSARS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité et qui sont secrets ou *top secret*. C'est comme cela qu'ils sont classés. On parle d'enquêtes de sécurité sur les campus universitaires. C'est assez important de savoir ce qu'un tel organisme fait dans les enquêtes de sécurité sur les campus universitaires. Est-ce qu'on est reparti à la chasse aux sorcières? Est-ce qu'on va reproduire ici des modèles qu'on a vus aux États-Unis il y a 30 ou 35 ans? Qu'est-ce qui fait que sur un campus universitaire il y ait quelqu'un qui soit considéré comme dangereux pour la sécurité du Canada ou pas? Il peut y avoir des cas très nets et très clairs comme il peut aussi y avoir de l'abus. Il faudrait s'assurer qu'il y ait un contrôle adéquat de ces choses-là.

• (1535)

Il y a une autre étude, et celle-là, le titre en soi est tellement ambigu qu'il vaudrait la peine qu'on puisse le regarder, ce sont les études régionales du SCRS. Qu'est-ce qu'ils sont allés voir dans les études régionales? Est-ce qu'ils vont voir là-dedans que s'il y a une région où le taux de chômage est à 20, 25 p. 100, c'est du monde plus dangereux qu'une place où il y a 10, 12 p. 100?

Qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ça? Il y a des choses comme ça qu'il faut qu'on puisse aller voir.

Il y en a un autre que j'aimerais bien citer, c'est l'examen par le CSARS des activités du SCRS touchant les Canadiens autochtones. Pourquoi les Canadiens autochtones méritent-ils avoir des objets d'enquête particuliers? Qu'est-ce qui fait qu'on fait ce type d'enquête? Lorsqu'on a fait connaître les titres de ces études, lorsqu'on nous dit qu'ils ont reçu des études là-dessus, on laisse prétendre que ces groupes, soit les campus universitaires, soit les Canadiens autochtones ou soit différents autres groupes, qu'il peut y avoir des choses à inspecter de façon particulière, et on n'a aucune preuve que, effectivement, le rapport qui est présenté mène à des accusations en bout de ligne. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il y a eu une enquête.

C'est un peu comme dans un journal, quand vous dites que quelqu'un est accusé de telle situation et que vous apprenez trois mois après qu'il a été acquitté, l'acquittement est marqué en caractères d'un pouce, tandis que l'accusation est inscrite en caractères de deux pouces de haut, mais l'effet est le même. À ce moment-là, on a déjà eu l'effet négatif de la décision et je pense que c'est assez inacceptable.

Il y a peut-être une autre citation que j'aimerais vous donner par rapport à ce qu'il y a dans le rapport public qui m'apparaît à la base de ce qu'on doit voir pour l'avenir. On dit: «En général, le monde est devenu moins prévisible et le pouvoir plus diffus». Cela veut dire qu'il y a beaucoup de changements dans notre société, de toutes sortes, et qui demandent aux gens qui ont à surveiller ces choses-là d'être d'actualité et d'être capables de comprendre exactement l'importance des changements et des situations qui se font.

Sans vouloir juger de la qualité des gens qui sont membres actuels du CSARS, on peut dire que la situation actuelle est assez difficile à accepter, parce qu'il y a là des gens qui ont été nommés suite à une consultation des partis à la Chambre des communes lors de la dernière législature. Mais de ces mêmes personnes qui sont toutes là présentement, il n'y a personne du Parti réformiste, personne du Bloc québécois qui a participé à la nomination de ces gens-là. On a donc un comité, le CSARS, qui est composé de gens qui ont très peu de liens avec la présente législature, et même au niveau des libéraux, parce que la majorité a été nommée à partir de la liste des conservateurs.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait important que le gouvernement se rende à la volonté de l'opposition pour que l'on atteigne l'objectif qui était celui de la fondation du SCRS, c'est-à-dire d'avoir une transparence, la plus adéquate possible, la plus pertinente possible dans ce domaine difficile qui est celui de la sécurité, pour s'assurer que les excès qui ont eu lieu dans le passé ne se répètent pas dans l'avenir, surtout dans la situation présente, où le Canada fait face à des défis importants au niveau politique. Il ne faut d'aucune façon que le débat démocratique soit faussé par des institutions qui outrepassent leur mandat.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve très curieux qu'on fasse encore une fois référence que l'histoire est garante de l'avenir. Il est certain qu'on a connu aux États-Unis l'affaire McCarthy, les Rosenberg. En France, on a connu par exemple, quand on a coulé le Rainbow Warrior de Greenpeace,